



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

timbres

Question écrite n° 58090

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur les nombreuses questions posées dans les permanences des députés au sujet de l'augmentation du prix du timbre-poste, qui devrait passer de 0,50 euro à 0,53 euro. Il souhaite connaître les raisons de cette décision.

Texte de la réponse

Le prix du timbre passera de 0,50 euro à 0,53 euro au 1er mars 2005, pour les envois jusqu'à 20 grammes. Le prix du timbre à destination de l'Europe passera de 0,50 euro à 0,55 euro, y compris pour les envois à destination des 10 nouveaux pays membres de l'Union européenne. Avec 0,53 euro, le prix du timbre en France se situera dans l'exacte moyenne des tarifs européens pour l'envoi d'une lettre domestique. Avec 0,55 euro, le prix du timbre pour l'envoi d'une lettre en Europe restera l'un des moins chers du marché européen. Pour les 10 nouveaux pays membres de l'Union européenne, ce nouveau tarif constitue une baisse significative du prix des envois qui est actuellement de 0,75 euro. Cette hausse de tarifs a pour objectif de poursuivre l'amélioration de la qualité du service rendu au client (en un an, le taux de lettres arrivant le lendemain du jour de leur dépôt est déjà passé de 69 % à près de 80 % à fin novembre 2004 et doit atteindre 85 % d'ici 2007) et de financer, pour cela, la modernisation de l'outil industriel du courrier, dont le coût représente un investissement de 3,4 milliards d'euros sur cinq ans. Rappelons que, sur une longue période, l'indice des prix postaux a progressé significativement moins vite que l'inflation. Cette augmentation n'est donc qu'une mesure de rattrapage en phase avec les dispositions contenues dans le contrat de plan entre La Poste et l'État pour la période 2003-2007. L'impact sur le budget des ménages sera en moyenne de l'ordre de moins de 0,30 euro par mois et par ménage.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58090

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 2005, page 1540

Réponse publiée le : 15 mars 2005, page 2766